
Coopératives et économie sociale

**Préparé par :
Le Secrétariat aux coopératives
Gouvernement du Canada**

Mars 2004

TABLE DES MATIÈRES

VUE D'ENSEMBLE DES COOPÉRATIVES AU CANADA	1
DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE	2
COOPÉRATIVES ET ÉCONOMIE SOCIALE	3
Coopératives au service des besoins de la collectivité	4
Coopératives d'habitation	
Garderies coopératives	
Coopératives de soins de santé	
Coopératives de service et de développement communautaires	
Coopératives au service de populations cibles	
Coopératives au service des gens au sein de l'économie de marché	9
Coopératives d'épargne et de crédit et caisses populaires	
Coopératives autochtones du Nord	
Coopératives de travail	
Coopératives de production	
Coopératives artistiques et culturelles	
Coopératives et création d'assises communautaires solides	13
Renforcer le capital social et promouvoir la démocratie	
Favoriser la viabilité des collectivités	
CONCLUSION	14

VUE D'ENSEMBLE DES COOPÉRATIVES AU CANADA

Types de coopératives : Il existe quatre principaux types de coopératives, définies par la nature de la relation entre les membres et l'organisation :

- ▶ Les *coopératives de consommation* sont présentes dans les secteurs des services financiers, de l'alimentation au détail, de l'habitation, des services aux enfants, de la santé, du développement communautaire, des services funéraires, des services publics et des transports. Les membres d'une coopérative de consommation se procurent des biens ou des services auprès de la coopérative.
- ▶ Les *coopératives de production* comprennent les coopératives oeuvrant dans les secteurs de la commercialisation des produits agricoles, des pêches et des produits d'artisanat, dont les membres produisent des biens ou des services.
- ▶ Les *coopératives de travail* fournissent de l'emploi à leurs membres et exercent leurs activités dans tous les secteurs de l'économie. Les plus importantes coopératives de travail du Canada exercent leurs activités au Québec, dans les secteurs de la foresterie et des services ambulanciers. Au sein d'une coopérative de travail, les membres sont les employés.
- ▶ Les *coopératives de solidarité (ou à partenaires multiples)* constituent une nouvelle forme de coopérative, souvent constituée pour offrir des services de santé, de soins à domicile ou d'autres services communautaires. Les membres comprennent différentes catégories de partenaires tels que les utilisateurs de services, les employés et les organismes communautaires.

Coopératives dans l'économie canadienne

- ▶ 9 271 coopératives emploient plus de 160 000 Canadiens. Les coopératives de production génèrent le gagne-pain pour une autre 500 000 Canadiens, principalement en milieu rural.
- ▶ Quatre Canadiens sur dix sont membres d'au moins une coopérative. Au Québec, 70 % de la population sont membres, comparativement à 56 % en Saskatchewan.
- ▶ 70 000 bénévoles contribuent au succès des coopératives et acquièrent des compétences en leadership et en gestion en siégeant aux conseils d'administration.
- ▶ Les coopératives canadiennes détiennent plus de 160 milliards de dollars d'actif, et les coopératives non financières ont des revenus annuels totaux de 29,5 milliards de dollars.

- ▶ Le taux de survie des coopératives est plus élevé que celui des autres types d'entreprise. Une étude publiée par le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec, intitulée *Taux de survie des entreprises coopératives au Québec*, révèle que le taux de survie à long terme des coopératives est près du double de celui des entreprises appartenant à des investisseurs.
- ▶ Le taux de croissance des coopératives est supérieur à celui de l'économie canadienne en général. De 1991 à 2001, l'effectif des coopératives a augmenté de 25 %, comparativement à l'emploi au Canada, qui a augmenté de seulement 13 %.

DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Il semble n'exister aucune définition universellement reconnue de l'économie sociale; toutefois, on s'entend généralement sur les principales caractéristiques suivantes, qui se fondent sur le type d'entreprises réunies dans ce secteur. Une définition ad hoc commune décrit l'économie sociale comme suit :

- L'économie sociale se compose de fondations, de coopératives, de mutuelles d'assurances et d'associations qui exercent des activités de nature à la fois économique et sociale.
- Les organisations d'économie sociale visent des objectifs sociaux permettant de combler les besoins des membres d'une collectivité. Toute activité commerciale exercée par ce type d'organisation vise à atteindre des objectifs sociaux au moyen du réinvestissement des excédents.
- L'économie sociale se caractérise par une structure organisationnelle démocratique qui se fonde sur la participation de tous les membres à la prise de décisions.
- Les organisations d'économie sociale comptent beaucoup sur le travail rémunéré et mettent l'accent sur la création d'emplois, mais elles reçoivent aussi l'aide d'importantes ressources bénévoles, particulièrement dans la prestation de services.

Dans sa réponse au Discours du Trône prononcé le 3 février 2004, le Premier ministre a décrit l'économie sociale comme étant « *les efforts de plus d'un million de Canadiens qui œuvrent dans le secteur bénévole... les efforts de ceux et celles qui déploient un esprit entrepreneurial, non pas dans le but de faire des profits, mais plutôt de promouvoir des objectifs sociaux et environnementaux.* »

L'honorable Eleni Bakopanos – secrétaire parlementaire du ministre des RHDC et particulièrement chargée de l'économie sociale – a élaboré sur la définition de l'économie sociale de la manière suivante : « *Cette notion repose sur les valeurs que sont le développement durable, l'égalité des chances, l'inclusion des personnes défavorisées et de la société civile. L'économie sociale repose sur l'entrepreneuriat et l'action communautaire indépendante.* »

Le Chantier de l'économie sociale – le Groupe de travail sur l'économie sociale du Québec – fonde son travail sur la définition ci-après, qui se distingue aussi par les entreprises qui composent l'économie sociale.

- Ce sont des initiatives économiques axées sur des associations, qui se fondent sur les valeurs de la solidarité, de l'autonomie et de la citoyenneté, et qui incarnent les principes suivants : **a)** l'entreprise de l'économie sociale a pour finalité de servir les membres ou la collectivité plutôt que de simplement engendrer des profits; **b)** elle a une autonomie de gestion par rapport à l'État, contrairement aux programmes publics; **c)** elle intègre dans ses statuts un processus de décision démocratique; **d)** elle défend la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la redistribution de ses surplus et revenus; et **e)** elle fonde ses activités sur les principes de la participation, de la prise en charge et de la responsabilité individuelle et collective. (*A Review of the Theory and Practice of Social Economy in Canada, p. 5, William Ninacs, août 2002*)

COOPÉRATIVES ET ÉCONOMIE SOCIALE

Les opinions divergent quant à savoir si toutes les coopératives ou seulement certaines d'entre elles font partie de l'économie sociale. Par exemple, dans son analyse de la théorie relative à l'économie sociale, William Ninacs établit une distinction entre l'ancien modèle d'économie sociale, qui inclut toutes les coopératives, et un nouveau modèle d'économie sociale, qui a tendance à inclure les coopératives à but non lucratif dans les domaines de l'habitation, de la garde d'enfants et des soins de santé, mais à exclure les coopératives actives sur les marchés concurrentiels.

On peut certainement faire valoir que toutes les coopératives combinent des objectifs sociaux et économiques, puisque chaque coopérative est conçue de manière à satisfaire les besoins communs de ses membres au sein d'une collectivité. Parfois, ces besoins portent sur l'habitation ou la santé. D'autres fois, les membres ont besoin de leur coopérative pour avoir accès à des produits ou services, à l'emploi ou à un moyen de subsistance durable – souvent dans les collectivités rurales du Canada. Dans tous les cas, la structure démocratique des coopératives donne priorité aux gens et non au capital. Le système accordant un droit de vote à chaque membre est un pilier de la défense de l'intérêt commun, et le résultat final que vise une coopérative est presque toujours la responsabilisation des citoyens et le bien-être des collectivités.

Les sept principes régissant les coopératives permettent aussi de garantir qu'elles visent des objectifs tant sociaux qu'économiques :

- 1) adhésion volontaire et ouverte à tous;
- 2) pouvoir démocratique exercé par les membres;
- 3) participation économique des membres;
- 4) autonomie et indépendance;
- 5) éducation, formation et information;

- 6) coopération entre les coopératives; et
- 7) engagement envers la communauté.

Les sections qui suivent permettront d'explorer les diverses façons dont les coopératives du Canada contribuent à l'économie sociale – ce qui servira d'exemple aux autres qui recherchent des solutions innovatrices aux défis sociaux et qui illustrera le potentiel d'innovation et de croissance que permet l'utilisation du modèle coopératif afin de combler les besoins économiques et sociaux des Canadiens.

Coopératives au service des besoins de la collectivité

Les coopératives décrites ici sont généralement appelées des coopératives à fins sociales plutôt que des coopératives commerciales, étant donné qu'elles ont tendance à fonctionner à l'extérieur des forces du marché. Bon nombre d'entre elles fonctionnent en tandem avec des programmes financés par des deniers publics touchant la santé, l'habitation et la garde d'enfants, et elles se sont avérées un modèle très rentable de prestation de services, tout en fournissant des avantages supplémentaires importants aux membres qu'elles servent. D'autres coopératives sociales fonctionnent à une échelle communautaire réduite, car elles ne comptent que sur les ressources collectives de leurs membres.

Coopératives d'habitation

Plus de 2 000 coopératives d'habitation à but non lucratif offrent un logement de bonne qualité à plus d'un quart de million de Canadiens, dont la plus forte concentration se trouve au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. En raison de leur structure démocratique, ces coopératives fournissent bien plus qu'un toit aux gens. Elles offrent une collectivité d'appartenance et un soutien mutuel – souvent à des groupes marginalisés – ainsi que la possibilité pour tous les membres de créer le type de collectivité qu'ils désirent et dont ils ont besoin. Bien des coopératives d'habitation offrent à leurs membres des programmes novateurs en santé, éducation, services sociaux et emploi, ce qui illustre la capacité qu'ont ces collectivités de combler une vaste gamme de besoins sociaux pour les Canadiens – ce modèle étant applicable aux groupes d'immigrants, de gens âgés et autres.

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a financé le développement du logement coopératif pendant plus de 30 ans, mais a mis fin à ce programme en 1993. Elle continue d'octroyer des subventions au logement destinées aux résidents à faible revenu de ces coopératives de logements, mais n'offre plus d'aide financière au développement. Depuis la conclusion d'ententes fédérales-provinciales sur le logement à prix abordable en 2002, bien des provinces appuient la construction de nouvelles habitations à prix abordable en offrant des subventions en matière d'immobilisations aux promoteurs afin de réduire le coût de la construction de nouvelles unités locatives. Cette approche ne permet pas d'utiliser le modèle

traditionnel des coopératives de logement social – où les membres possèdent et contrôlent collectivement la coopérative tout en y vivant mais sans accumuler d’avoir personnel dans l’entreprise. Cependant, ces ententes offrent peut-être un certain potentiel pour le modèle des coopératives d’habitation axé sur les capitaux propres, qui favorise les gens à revenu moyen. De toutes les provinces canadiennes, le Québec est celle qui offre le soutien le plus constant au développement des coopératives d’habitation.

Garderies coopératives

Au Canada, environ 500 garderies coopératives permettent aux parents et familles de se prendre en main en leur accordant un droit de parole quant à la garde de leurs enfants ainsi que la possibilité d’aider à structurer la coopérative grâce à leur participation aux comités, conseil d’administration et activités d’exploitation. Les parents acquièrent en outre de nouvelles habiletés et connaissances sur le développement de la petite enfance par l’entremise de programmes éducatifs et ils créent souvent des réseaux informels de soutien à la famille et de soutien social avec les autres membres de la coopérative. Le résultat est la prestation de services de garde d’enfants de qualité de manière rentable.

L’Ontario, la Saskatchewan et le Manitoba détiennent la plus forte concentration de garderies coopératives, soit environ 400. La plupart de ces coopératives se sont créées pendant la période de développement intense entre les années 1970 et 1980. Aujourd’hui, elles constituent une part importante du secteur de l’éducation de la petite enfance et fournissent des services de garde à près de 30 000 familles. Comme ce sont des organismes sans but lucratif, la majeure partie de leurs revenus d’exploitation sert à payer les traitements et salaires, qui s’élèvent à plus de 40 millions de dollars par année.

Coopératives de soins de santé

Les coopératives de soins de santé du Canada servent les collectivités de nombreuses manières importantes :

- Sept cliniques de santé coopératives exercent leurs activités au sein de collectivités canadiennes, et la majorité d’entre elles se trouvent en Saskatchewan. Ces cliniques font partie du réseau de centres de santé communautaires qui ont adopté une approche holistique fondée sur les besoins des collectivités desservies. Elles se concentrent sur l’éducation et la promotion de la santé, ainsi que sur la prévention de la maladie, ce qui permet souvent de réduire le besoin de recevoir des soins médicaux plus coûteux; en outre, leur structure démocratique les rend responsables de leurs actes à l’égard de la collectivité qu’elles servent. Ce modèle de soins de santé s’est montré rentable et ouvert aux besoins de la collectivité; dans les collectivités du centre-ville, ces cliniques jouent un rôle important pour intégrer les gens marginalisés au système de services sociaux général.

- Vingt-cinq autres coopératives fournissent des services de promotion de la santé et de prévention à leurs membres et à la collectivité par l'entremise d'une gamme de programmes et d'installations. Par exemple, une résidence et un centre de soins pour personnes âgées à l'Île-du-Prince-Édouard; un réseau de promotion de la santé en Nouvelle-Écosse; une coopérative de prévention des complications du diabète en Ontario; et diverses formes de coopératives de soins de santé au sein de collectivités québécoises.
- Des groupes immigrants d'au moins deux villes canadiennes ont fondé des coopératives de soins de santé afin de fournir des services adaptés à la culture de leurs membres. Par exemple la Rainbow Community Health Co-operative sert la collectivité sud-asiatique de Surrey-Delta, en Colombie-Britannique, servant de premier point d'entrée dans le réseau de santé et agissant à titre de centre d'information et d'orientation. Les besoins particuliers de la collectivité ont entraîné la création de programmes de prévention liés à la toxicomanie, d'information sur le SIDA, de prévention des maladies cardiovasculaires et du cancer, de santé mentale ainsi que de services à la famille et à la jeunesse.
- L'une des six coopératives de travailleurs ambulanciers du Québec fournit des services à au moins 70 municipalités et on dit qu'elle surclasse régulièrement les services ambulanciers publics et privés quant à la qualité et au coût des soins.
- Les coopératives de soins à domicile sont également un élément important des soins de santé au Québec, 37 d'entre elles fournissant des soins à domicile de qualité aux personnes âgées. Des collectivités d'au moins trois autres provinces sont en train de mettre sur pied des coopératives de soins à domicile.

Coopératives de service et de développement communautaires

Ces coopératives existent sous diverses formes, correspondant à la raison d'être de chacune. En voici des exemples :

- Les coopératives de service communautaire habituellement créées pour servir un groupe varié d'organismes sociaux, qui ont toutes en commun des besoins de fournitures, de services, de technologie, de ressources humaines, de formation, etc. La United Community Service Co-operative en Colombie-Britannique en a été le premier exemple au Canada. Les 70 organismes qui en sont membres fournissent des services communautaires essentiels, tels que des maisons d'hébergement pour femmes, des services à la famille et à l'enfance, une aide à l'alphabétisation et à la formation, pour n'en nommer que quelques-uns. La coopérative de partage de services permet aux organismes membres de réduire leurs coûts au moyen d'achats groupés, de mise en commun de capitaux et d'autres mesures de réduction des coûts. La coopérative fournit aussi le moyen de partager l'information, de réseauter et de se mobiliser au cours des négociations avec le gouvernement et d'autres organismes.

- Les coopératives de développement communautaire existent dans plusieurs provinces, la plupart se trouvant en Saskatchewan et au Québec. Elles favorisent le leadership local, permettent la participation des organismes locaux à la solution de problèmes et à l'innovation, et font la promotion du développement efficace des collectivités locales.
- Près de 300 coopératives récréatives exercent leurs activités au Canada, la plus forte concentration se trouvant en Saskatchewan. Elles s'occupent de diverses activités, y compris la gestion de centres communautaires, de patinoires pour le patinage et le curling, de terrains de golf, de terrains de camping et de piscines. Les membres d'un groupe de la Colombie-Britannique partagent même l'utilisation de bateaux à voile. C'est en combinant le capital social des membres et leur travail bénévole que ces coopératives réussissent à combler les besoins récréatifs de leur membres.
- Un nouveau modèle de coopérative communautaire a vu le jour dans la région rurale de Muskoka en Ontario ces dernières années, après la fusion de diverses municipalités. Il s'agit d'une coopérative polyvalente visant de multiples objectifs qui adopte une approche intégrée du développement social et économique en réunissant les nombreux groupes d'une collectivité afin de créer des solutions locales et de former des partenariats avec d'autres organismes, corps politiques et agences de financement. Cette approche des coopératives communautaires visait à donner la parole à de petites collectivités dans le cadre de la nouvelle structure municipale, et à empêcher que certains problèmes tombent entre les mailles du filet, tout en évitant le chevauchement coûteux des services et des ressources.

Coopératives au service de populations cibles

Les exemples ci-après portent sur de nouveaux domaines de développement pour les coopératives à mesure que les Canadiens explorent de nouvelles façons de relever les défis sociaux et économiques de divers groupes sociaux.

Collectivités autochtones : Les collectivités autochtones du Canada font face à une série de défis sociaux et économiques, qui donnent lieu à des conditions de vie décrites comme honteuses dans le récent Discours du Trône. L'éducation, la santé, la gouvernance et les conditions de vie des Autochtones en milieu urbain sont quelques-uns des points sur lesquels il faudra se pencher pour que les collectivités des Premières Nations puissent recevoir une part égale de la prospérité du Canada.

En se fondant sur la réussite des coopératives autochtones du Nord du Canada et de plusieurs initiatives urbaines, on constate un fort potentiel pour que les coopératives aident à améliorer la qualité de vie des collectivités autochtones, tant sur la réserve qu'en milieu urbain. Comme on

l'a vu dans le Nord, la nature démocratique des coopératives peut devenir une pierre d'assise de l'autonomie gouvernementale, tout en fournissant un outil de prise en charge par les particuliers et la collectivité et en garantissant l'imputabilité à l'égard des membres.

Un processus de recherche et de dialogue a commencé entre le secteur coopératif et les chefs des Premières Nations. Les pourparlers n'en sont qu'au stade initial, mais il existe clairement une volonté d'explorer comment le modèle coopératif peut aider à améliorer les soins de santé, la garde d'enfants, l'habitation et les possibilités économiques au sein des collectivités autochtones.

Communautés immigrantes : Les groupes immigrants doivent relever un vaste éventail de défis pour s'intégrer à la société canadienne. Ces défis incluent le transfert des titres de compétences professionnelles vers les milieux de travail canadiens, et la préparation des enfants, des jeunes et des personnes âgées aux réalités de la société canadienne. Trop souvent, ces questions sont rendues plus complexes par la pauvreté, les obstacles linguistiques, le manque de systèmes de soutien adaptés à la culture et l'accès limité aux structures organisationnelles permettant à ces collectivités de s'aider elles-mêmes. Toutefois, bien des groupes immigrants affichent un fort désir de créer leurs propres solutions aux défis, et ils s'intéressent au modèle coopératif pour atteindre leurs objectifs. Par exemple, une collectivité africaine de Toronto étudie comment une coopérative peut l'aider à satisfaire les besoins des personnes âgées et des jeunes, et favoriser le transfert des connaissances et de la culture entre les générations au profit de tous les membres. Un groupe de familles d'immigrants reçus provenant d'Amérique du Sud, qui est déjà familier avec le modèle coopératif d'auto-assistance, s'en sert pour combler ses besoins sociaux et économiques au Canada. Il existe de multiples possibilités dans ce domaine, car les groupes d'immigrants commencent à définir leurs besoins particuliers et à explorer des manières de les combler grâce à un processus d'auto-assistance mutuelle.

Groupes de gens handicapés : Les organismes au service des groupes de personnes handicapées se servent du modèle coopératif d'intégration des travailleurs afin de répondre aux besoins de leur clientèle en matière de formation, d'emploi et d'intégration générale à la société. En Ontario et en Colombie-Britannique, par exemple, les travailleurs handicapés deviennent des parties prenantes et des intervenants dans des entreprises de fabrication et de services, tandis que d'autres groupes d'intervenants offrent un appui à leurs efforts. Comme dans toute coopérative, le processus démocratique responsabilise les membres, en leur permettant de créer une entreprise suffisamment souple pour répondre à leurs besoins tout en offrant des possibilités exceptionnelles de croissance personnelle et de perfectionnement professionnel par l'entremise de la propriété et du contrôle par les membres.

Collectivités à faible revenu : Les organisations comme *Quint Development Corporation* à Saskatoon ont illustré quelques-unes des manières dont on peut satisfaire les besoins des quartiers du centre-ville – en utilisant des modèles de financement social novateurs afin de créer des coopératives d'habitation et d'amélioration du quartier ainsi que d'autres moyens de créer

des possibilités pour les résidents à faible revenu. Leur approche est axée sur le partenariat avec des coopératives d'épargne et de crédit et avec d'autres organismes de DEC, et compte beaucoup sur les efforts investis par les membres aptes à s'aider eux-mêmes par l'entremise de la coopération. La *Neechi Foods Co-operative* à Winnipeg est un autre exemple où une collectivité autochtone du centre-ville réussit à combler ses besoins en matière d'emploi, de nutrition familiale, d'éducation et de débouchés économiques et sociaux dans le cadre d'une coopérative de travail. À Ottawa, la Coopérative de la buanderie du centre-ville donne à ses clients vivant avec des problèmes psychiatriques l'accès à des services de lavage à bon marché et leur offre la possibilité de gagner de la confiance en soi et d'acquérir des compétences en travaillant au service contractuel de buanderie de la coopérative, au service des clients de la collectivité.

Services à la jeunesse : La *Core Neighbourhood Youth Co-op* de Saskatoon constitue un excellent exemple de centre d'alternance formation-travail pour les jeunes à risque du centre-ville. Elle offre la possibilité d'apprendre et de gagner des sous dans le contexte d'une entreprise de jardinage et de recyclage, et elle permet à ses jeunes membres de se prendre en main de nombreuses manières impossibles à mesurer simplement par leur chèque de paie hebdomadaire. Au Québec, un programme assez récent a permis de lancer près de 150 coopératives jeunesse de services, où des jeunes de 14 à 17 ans participent à la création de leur propre entreprise de A à Z – depuis les structures de prise de décision à la prestation réelle de services à la collectivité. Il s'agit d'un exercice d'entreprenariat collectif intensif et précieux qui permet aux participants d'acquérir des habiletés en matière de démocratie, de gestion des affaires et de monde du travail, qui leur dureront toute la vie.

Coopératives au service des gens au sein de l'économie de marché

Les objectifs sociaux de certaines des coopératives les plus grandes ne sont peut-être pas évidents pour le simple observateur, étant donné que ces organismes se sont intégrés au paysage global des histoires de réussite commerciale au Canada. Néanmoins, leur histoire raconte une réussite motivée par les besoins des gens. L'avantage concurrentiel de ces coopératives s'est forgé à partir des besoins de Canadiens qui autrement ne pouvaient tirer leur épingle du jeu dans l'économie de marché. Leur créativité commerciale est née de la nécessité et elle a fourni les moyens nécessaires pour servir des centaines de milliers de membres – particulièrement dans le Canada rural – qui, ensemble, peuvent jouir de chances égales au sein de la société canadienne.

Les coopératives commerciales se forment habituellement en réaction à un besoin ou un désavantage social résultant des déséquilibres créés par l'économie de marché. Elles constituent l'un des moyens les plus efficaces de promouvoir le commerce équitable sur le marché et ont permis à des gens ordinaires de se prendre en charge face aux inégalités et à l'injustice économiques. Au sein de l'économie de marché, les coopératives défendent les intérêts des gens

plutôt que le capital, et elles donnent aux collectivités un important outil pour les amener à s'aider elles-mêmes. Voici certains des rôles précis que les coopératives jouent sur le marché tout en défendant les intérêts des gens et des collectivités :

- ***Corriger les déséquilibres du marché*** : Les coopératives ont servi à corriger les déséquilibres tels que les monopoles ou l'établissement de prix inéquitables sur le marché. Par exemple, les coopératives de consommation des collectivités de l'Arctique du Canada ont été créées en grande partie en réponse au monopole exercé par la Compagnie de la Baie d'Hudson. Les coopératives détenues par la collectivité donnaient au membres plus que le contrôle des prix; elles leur permettaient de contrôler tout excédent généré par l'entreprise, excédent que les membres réinvestissaient dans de nouveaux services à la collectivité.
- ***Comblent les écarts du marché*** : Les coopératives comblent les lacunes du marché pour des services essentiels jugés essentiels par leurs membres et fournissent des produits et services à des milliers de Canadiens difficiles à atteindre, souvent lorsque d'autres types d'entreprises ne jugent pas assez rentable de le faire. Bon nombre de coopératives d'épargne et de crédit du Canada sont nées pour cette raison – offrir du crédit aux agriculteurs et aux Canadiens à faible revenu que les banques refusaient de servir. De nos jours, les coopératives d'épargne et de crédit sont le seul fournisseur de services financiers dans plus de 900 collectivités canadiennes, et elles continuent de mettre au point de nouveaux produits et services destinés aux groupes défavorisés. Comme les coopératives de consommation et d'approvisionnement agricole, ces types d'entreprise sont essentiels à la viabilité de nombreuses petites collectivités.
- ***Renforcer l'autonomie des petits joueurs*** : Les coopératives ont constitué un outil de négociation important pour les petits producteurs, en leur offrant le moyen de faire concurrence sur le marché. Seul, ces producteurs étaient impuissants devant les forces du marché, mais, collectivement, ils ont été en mesure de bâtir des entreprises de commercialisation florissantes, et bon nombre de ces producteurs sont devenus des chefs de file dans leur domaine aujourd'hui. Les coopératives de production et de commercialisation continuent de servir plus d'un demi-million de Canadiens – principalement dans les secteurs de l'agriculture, des pêches, de la foresterie, des arts et de l'artisanat. Elles procurent un gagne-pain viable et aident à conserver le riche paysage culturel du Canada.

Voici encore d'autres exemples illustrant comment les coopératives contribuent à l'atteinte des objectifs sociaux et favorisent la santé des collectivités tout en fournissant des débouchés économiques pour les Canadiens.

- Coopératives d'épargne et de crédit et caisses populaires :** Ces institutions financières ancrées dans la collectivité fournissent des services à 10 millions de membres dans des centaines de collectivités canadiennes, en milieu urbain et rural. Elles procurent 60 000 emplois et contribuent notablement au bien-être des collectivités – en offrant des bénévoles et des millions de dollars en espèces afin de soutenir tous les genres d'efforts collectifs partout au Canada. De plus en plus de coopératives d'épargne et de crédit participent activement au développement des collectivités et des projets sociaux – en soutenant des projets novateurs de logement et de développement commercial destinés aux groupes défavorisés. La *VanCity Credit Union* de Vancouver est un chef de file reconnu en matière de responsabilité sociale de l'entreprise, et un exemple de choix au Canada illustrant la manière dont les coopératives peuvent investir leurs bénéfices à des fins sociales. Cette coopérative d'épargne et de crédit investit des millions dans le développement du logement social et offre de nombreux programmes et services aux groupes d'immigrants et de personnes handicapées; elle investit aussi de larges sommes dans des projets sociaux et environnementaux. L'une des initiatives les plus récentes de *VanCity* est le prix annuel *VanCity* de 1 million de dollars, qui, en 2002, a servi à créer une piste verdoyante de 25 kilomètres permettant aux marcheurs et aux cyclistes de se déplacer en toute sécurité dans les basses terres du Fraser. Les membres de *VanCity* votent pour le projet qui remportera la palme et, en 2003, ils ont voté en faveur de la construction d'une maison d'hébergement pour les travailleurs de l'industrie du sexe dans le quartier de Vancouver appelé East Side.
- Coopératives autochtones du Nord :** Depuis 1960, les coopératives constituent un important outil de développement social et économique pour les collectivités autochtones du Nord du Canada. Les coopératives ont d'abord servi à commercialiser les produits des artistes et artisans locaux et, à compter des années 1970, elles se sont mises à fournir des biens et services essentiels aux collectivités. Aujourd'hui, ces coopératives offrent des aliments, la livraison de combustible, le logement, l'hôtellerie, la câblodistribution, Internet et d'autres services aux collectivités canadiennes éloignées du Nunavut, des Territoires du Nord-Ouest et du nord du Québec. Leur réussite s'est articulée en grande partie sur la formation de deux fédérations de coopératives – détenues par les coopératives des collectivités – qui génèrent des économies d'échelle et des systèmes de gestion rendant viable l'ensemble du système. Les fédérations s'occupent aussi de commercialiser dans le monde les œuvres d'artistes et artisans du Nord et, dans les territoires du Nord-Ouest, elles aident à bâtir l'industrie du tourisme de l'Arctique en faisant connaître Inns North – la plus importante chaîne d'hôtels à propriété autochtone d'Amérique du Nord. Les 36 coopératives de la région Ouest de l'Arctique emploient 700 personnes et assurent la subsistance de centaines de producteurs de la région.
- Coopératives de travail :** Ces coopératives répondent à un besoin fondamental pour plus de 12 000 Canadiens – l'emploi. Il s'agit d'une forme d'entrepreneuriat qui permet aux personnes marginales sur le plan économique de mettre leurs habiletés et leurs talents en commun afin de créer un projet d'entreprise viable. Les membres font plus que de

trouver un emploi. Dans le cas des petites coopératives, ils acquièrent aussi les compétences voulues pour se prendre en charge et ils se sensibilisent au leadership en apprenant à gérer et à régir ensemble leur entreprise. Le niveau de satisfaction par rapport au travail et celui de la qualité du travail fourni par ces coopératives sont habituellement très supérieurs à la norme, compte tenu de la fierté des membres propriétaires.

- ***Coopératives de production*** : Des milliers d'artisans, de pêcheurs, de producteurs agricoles et d'autres Canadiens ne pourraient exercer leur métier et gagner leur vie sans être membres d'une coopérative. Les coopératives de production permettent aux gens de conserver un mode de vie rural, de gagner leur vie et de contribuer au riche paysage culturel canadien, tout en restant concurrentiels sur le plan de l'économie mondiale.
- ***Coopératives artistiques et culturelles*** : Au moins 30 groupes artistiques un peu partout au Canada se servent du modèle coopératif pour exercer leur discipline artistique. Certains fournissent un point de vente pour les produits artistiques de leurs membres. D'autres créent des moyens pour les membres d'exercer leur profession – notamment les coopératives de cinéastes, les écoles d'art et d'autres coopératives qui permettent de partager des éléments d'actif, comme le matériel et les installations.
- ***Autres exemples de contribution des coopératives à la société***: Les coopératives commerciales du Canada investissent leurs bénéfices de multiples manières. D'abord et avant tout, elles investissent dans la coopérative pour en assurer la viabilité continue et pour élargir les services aux membres. Parfois, elles retournent une part des bénéfices aux membres, ce qui crée une prospérité locale et contribue au bien-être général de la collectivité. Sans exception, elles investissent une large part de leurs bénéfices dans les collectivités qu'elles servent – en investissant des montants importants dans des projets visant les jeunes, la santé communautaire, les loisirs et l'environnement, et en comblant les besoins des nombreux groupes défavorisés. Voici d'autres exemples de la manière dont les coopératives canadiennes mettent en pratique le 7^e principe de la coopération, à savoir l'engagement envers la communauté.

Le *Co-operators Insurance Group* investit au moins 200 000 \$ par année dans des projets de développement communautaire et coopératif au moyen de son Fonds de développement économique communautaire. Ce groupe investit aussi des sommes importantes dans l'éducation à la sécurité publique, particulièrement pour les enfants, les jeunes et les personnes âgées. *Mountain Equipment Co-op* donne des subventions d'au moins 500 000 \$ par année à des projets environnementaux, investit des sommes importantes dans l'aménagement d'édifices et de lieux de travail respectueux de l'environnement pour ses employés, veille à l'équité des pratiques de travail et des salaires dans toutes ses installations de matières consommables, offre un service de

qualité supérieure et supporte les amateurs de plein air canadiens. Coop Atlantique, coopérative de l'Est du Canada, a aidé à élaborer un important programme de financement visant à soutenir les enfants présentant un handicap physique ou émotionnel dans la région de l'Atlantique. Sous le nom de GIFT Atlantic, les membres ont assuré la coopération de l'ensemble du secteur de l'alimentation dans la région afin de réunir un demi-million de dollars par année au profit des enfants défavorisés.

Coopératives et création d'assises communautaires solides

Partout dans le monde, les coopératives sont convaincues du bien-fondé du concept d'entraide mutuelle. Cet engagement fait d'elles un outil naturel de développement économique et social, et fournit d'autres avantages importants aux collectivités et aux systèmes sociaux. Ces dernières années, les Nations Unies et d'autres institutions internationales de premier rang ont reconnu le rôle et l'importance des coopératives dans le cadre de l'économie mondiale, et elles font désormais activement la promotion de leur développement. Voici comment on juge que les coopératives peuvent créer des assises communautaires solides et contribuer au paysage social global.

Renforcer le capital social et promouvoir la démocratie

- Les coopératives favorisent l'engagement des citoyens, la cohésion sociale et la confiance en offrant aux citoyens ordinaires la chance d'influer sur les décisions qui touchent leur vie. Le processus démocratique permet l'inclusion et la responsabilisation de tous les groupes sociaux, en leur offrant le même droit de parole et les mêmes chances, et souvent en ramenant les personnes marginalisées à participer pleinement à la vie économique et politique de l'ensemble de la nation.
- Les coopératives fournissent des écoles informelles d'entrepreneuriat, en offrant de la formation aux affaires et au leadership pour les groupes ayant autrement un accès limité à ce genre de possibilités. Par l'entremise du processus démocratique, les membres apprennent ce que sont la gouvernance et l'imputabilité. Toutes ces compétences deviennent l'actif général de la collectivité, étant donné que les membres ont tendance à se servir de leurs nouvelles habiletés et connaissances dans d'autres zones de l'activité sociale.
- Les coopératives ont la capacité de réduire les conflits sociaux en offrant un moyen de distribuer équitablement les ressources, les pouvoirs décisionnels et les avantages économiques.

Favoriser la viabilité des collectivités

- Les coopératives fournissent des biens et services essentiels aux collectivités où d'autres formes d'entreprise ne fonctionnent pas parce que la marge de profit est trop faible. Les coopératives d'épargne et de crédit, les coopératives de vente et les coopératives d'approvisionnement agricole sont souvent le centre vital des petites collectivités.
- Les coopératives génèrent de la prospérité et permettent de la retenir. Parfois, elles retournent une tranche des bénéfices aux membres. Elles investissent les bénéfices dans le mieux-être de la collectivité et elles réinvestissent toujours dans la coopérative afin d'assurer des services de qualité aux membres.
- Bien des coopératives œuvrent au sein de petites collectivités par l'entremise de fédérations et de réseaux de coopératives, ce qui leur permet de combler les besoins locaux tout en réalisant des économies d'échelle et en bonifiant les économies d'exploitation. Cette forme de créativité commerciale permet aux coopératives de rester concurrentielles sur le marché et d'offrir des solutions de rechange locales aux multinationales sous contrôle étranger.
- Les coopératives sont des entreprises autosuffisantes établies dans la collectivité qui sont des sources d'emplois de qualité et de possibilités économiques pour les gens de la localité. Rarement se retirent-elles du marché ou font-elles l'objet d'une prise de contrôle, étant donné qu'elles sont guidées par les intérêts des parties prenantes locales, et non par ceux des investisseurs de l'extérieur.

CONCLUSION

Après 100 ans d'histoire au Canada, le modèle coopératif a clairement prouvé sa valeur à titre d'instrument d'innovation sociale, technologique et économique. Avec près de 10 millions de membres au Canada, les coopératives sont aussi une forme d'entreprise que les gens connaissent et en laquelle ils ont confiance.

L'atout majeur du modèle coopératif est probablement son pouvoir d'adaptation aux besoins des gens grâce à sa structure de gouvernance qui garantit l'imputabilité aux membres. Le modèle coopératif n'est ni une entité statique ni chose du passé, mais plutôt un outil souple qui continue d'évoluer en réponse aux besoins des gens et des collectivités. Les coopératives ont d'abord été utilisées par les agriculteurs et les collectivités rurales, mais, à mesure que se sont étendues les zones urbaines du Canada, les solutions coopératives ont pris de l'expansion pour répondre aux besoins et aux défis des citoyens.

Le présent document a illustré les usages novateurs du modèle coopératif qui permettent de relever certains des plus difficiles défis sociaux et économiques de nos collectivités. Il montre que les coopératives sont un élément clé de l'économie sociale canadienne – possédant une histoire longue et fructueuse, une performance sans tache sur le plan de l'innovation sociale et un vaste potentiel de solutions créatrices permettant de relever les défis sociaux au Canada.

Recherches en cours

Bon nombre des innovations mentionnées dans le présent document sont le fruit d'efforts locaux faits partout au Canada, dont certains ne sont consignés nulle part. Toutefois, on tente actuellement de mettre les histoires de réussite et les pratiques exemplaires de ces coopératives à la disposition des autres Canadiens qui désirent imiter ou adapter ces initiatives ou en lancer d'autres.

L'Initiative de développement coopératif (IDC) du gouvernement du Canada est un nouveau programme visant à appuyer l'innovation et la croissance des coopératives. Il est administré par le Secrétariat aux coopératives, qui joue aussi un rôle clé dans la recherche relative aux coopératives et le partage d'information sur le sujet. À mesure que les projets d'innovation et de recherche de l'IDC se déroulent au Canada, les leçons apprises et les pratiques exemplaires résultant de ces projets seront consignées au profit de l'ensemble de la population canadienne.

Le Secrétariat aux coopératives entreprend aussi une stratégie de recherche plus vaste visant à combler les lacunes dans la connaissance de la contribution des coopératives, y compris les initiatives d'économie sociale, et à rendre la recherche existante plus facilement disponible aux innovateurs canadiens.

Pour de plus amples renseignements

Pour en savoir plus sur les coopératives au Canada, veuillez visiter les sites Web suivants :

Secrétariat aux coopératives

<http://www.agr.gc.ca/policy/coop/index.html>

Canadian Co-operative Association

(Voir la rubrique *Co-op Links* de ce site pour trouver les associations provinciales et sectorielles ainsi que des ressources de formation à la coopération)

<http://www.coopscanada.coop>

Le Conseil Canadien de la Coopération

<http://www.ccc.coop/francais/accueil/accueil.asp>

British Columbia Institute of Co-operative Studies

<http://web.uvic.ca/bcics>

Centre for the Study of Co-operatives, University of Saskatchewan

<http://coop-studies.usask.ca/>

**Institut de recherche et d'enseignement pour les coopératives de l'Université de Sherbrooke
(IRECUS)**

<http://callisto.si.usherb.ca/%7eirecus/>

Le 16 mars 2004